

Modification des statuts de Bretagne Vivante – SEPNB en vue de l'évolution en Conservatoire d'espaces naturels

Bretagne Vivante organise deux visio d'information afin d'expliquer les modifications de statuts qui seront proposées à la prochaine Assemblée générale, dans le cadre du projet d'évolution en Conservatoire d'espaces naturels.

Visio 1 : 10 février 2026 18h-19h

31 connexions en visio (liste non exhaustive...) :

Gwenola Kervingant, Morgane Quintard, Michel Arnould, Inès Morvan, Clarisse, Marie-Claude Garrin, Yann Jacob, Philippe Clech, Pascale Arnould, Yvon Guillevic, Hervé Leroy, FXD, Carole Vaudevire, maelp, Patricia Magoux, Jean-Noel Ballot, Jean-Jacques Beley, claud, Samsung SM-A156U, Jean-Marie Drean, Veronique Babut, Patricia Magoux, Melaine Roullaud, Manuella Grimault, Annick Postollec, Gwenola, Gwendal Felin, Bernard Guillemot, Bernard Iliou, user, claud, Jouenne A, Hervé D., Evelyne, Veronique Beal, Marie Capoulade

<https://us02web.zoom.us/rec/share/F5Mc9m88JSZzwkdqLJPGRxR9i4QrZPWzx2piQiR5aZxQm91B5nZcQP9Y9U2flcHse.YO-7kersHm6JGZxd?startTime=1770742829000>

Code secret: F5hcch^y

Visio 2 : 10 mars 2026 18h-19h

32 connexions en visio (liste non exhaustive...)

Claire, Daniel Lasne, jms, Gwenola Kervingant, 86468137878, Bernard Goguel, Lili, madameandre, Alain Biseau, Mathieu Baldo, Pierre Monnier, Soizic St Malo, Stéphane Wiza, Sylvie Bouguet, Utilisateur, Yann Meneux, Frédéric (Ancenis), Morgane, Philippe Clech, J letellier, Gilles Beaumont, Véronique Babut, Margot, Eliane, Patrick Philippon, Loïc Fabre, Philippe Robert, Jean Cudennec, Yves de Tonquédec, Lenovo, B. Martin, Pierrick, Laurence, (Rance emeraude), Bernard Iliou, Marc de Loperhet, Marie Capoulade

https://us02web.zoom.us/rec/share/bmkkJUd7SF4Z6RXOeYbd9Z-cHUomgR5QQKAwQNldzlj320qtXtrhYAFnT7_b4l05.evRWiOSIT-QQ6_wA?startTime=1773162086000

Code secret: 59g^@!*G

Morgane Quintard, juriste de Bretagne Vivante, présente le projet de modification des statuts de Bretagne Vivante. Ces modifications de statuts sont réalisées pour :

1. L'évolution de l'association en Conservatoire d'espaces naturels ;
2. Coller aux statuts type des associations reconnue d'utilité publique (statuts types ARUP) ;
3. L'agrément jeunesse éducation populaire (JEP) ;
4. D'autres modifications de toilettage ou de clarification.

Pour la suite, les adhérents ont été invités à participer à une Assemblée générale extraordinaire le 25 mars 2026 à Brest. Pour la modification des statuts, il faut atteindre le quorum (1/4 au moins des adhérents et les pouvoirs ne comptent pas). Ce quorum risque de ne pas être atteint. L'AGE du 25 mars ne pourra donc vraisemblablement pas délibérer sur la modification des statuts. Il sera donc probablement inscrit un constat de carence.

Suite à cette première AGE, les adhérents recevront alors une nouvelle invitation pour une nouvelle AGE le dimanche 26 avril à Vannes.

Les statuts devront être ensuite validés par le Conseil d'État et le Ministre de l'Intérieur. Dans l'attente, ce seront les anciens statuts qui seront en vigueur.

Les modifications du règlement intérieur sont actuellement travaillées en parallèle de ces propositions de modifications de statuts.

Échanges :

L'attention est portée sur le fait qu'en 2027 ce sont les présidentielles.

En cas de besoin, nous nous réservons la possibilité de solliciter FNE et/ou la FCEN pour tenter de trouver un interlocuteur au Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil scientifique à mettre en place sera un travail conséquent.

Est-ce qu'un CEN peut en tant qu'association adhérer à FNE ?

Oui

Une co-présidence serait-elle envisageable ?

Cette notion n'a pas été abordée pour le moment et ne fait pas partie des statuts types ARUP. Aujourd'hui, le président est déjà épaulé par des vice-présidents.

Le passage en CEN ne va pas changer la gouvernance, ni les activités de Bretagne Vivante.

Quelles obligations s'imposent en devenant CEN ?

Changer de nom, de logo, s'engager à ratifier la charte des CEN, trouver un accord en Loire-Atlantique avec le CEN Pays de la Loire, constituer et animer un conseil scientifique.

Quels avantages à passer en CEN ?

- Reconnaissance du réseau des réserves associatives évoluant en sites CEN (qui pourront être éligibles au statut ZPF – zone de protection forte – au cas par cas) ;
- Avances de trésorerie de la Banque des Territoires ;
- Force d'un réseau riche de projets, de compétences ;
- Disposer d'une stratégie foncière.

L'évolution de Bretagne Vivante en CEN amène déjà aujourd'hui de potentiels nouveaux partenariats.

Le souhait est de faire profiter aussi les autres associations de l'existence du CEN Bretagne

Quel intérêt de devenir CEN pour les projets d'ORE ?

Les CEN travaillent déjà sur les ORE, il y a des liens à faire avec eux. Les ORE sont aussi des dispositifs qui peuvent être éligibles ZPF au cas par cas.

Est ce qu'en tant que CEN, notre possibilité d'agir en justice peut être contestée devant les tribunaux si le lien avec nos missions n'est pas jugé suffisant ?

Non, car ce qui définit le périmètre de nos missions, ce sont nos statuts et notre agrément pour l'environnement. Le côté militant et l'action contentieuse et juridique vont perdurer.

Quelles conséquences de ce changement dans les commissions régionales et départementales en particuliers dans les délibérations de défense de la biodiversité de BV qui peuvent être plus partisans que dans les CEN et portées par ses représentants ?

Cela ne change rien. Ce qui nous habilite à participer au débat public c'est un arrêté préfectoral intimement lié à notre agrément pour l'environnement. Volonté de l'association de continuer à agir dans ces instances et commissions.

Bretagne Vivante en 44 n'est pas rattaché au CEN Pays de la Loire ?

Non, Bretagne Vivante reste Bretagne Vivante telle qu'elle est aujourd'hui en Bretagne ET en Loire-Atlantique. Une convention de coopération est en cours entre BV et le CEN Pays de la Loire.

Devrons-nous prévoir un avenant "CEN" aux ORE déjà signées par BV ?

Non, nous sommes sur une continuité juridique

Est ce qu'un code de déontologie des représentants de BV dans les instances officielles doit être mis en place au travers d'une charte ?

C'est un travail en cours du CA pour mieux accompagner nos représentants.

Finalement quels sont les inconvénients de devenir CEN ?

Les inconvénients n'ont pas été trouvés à ce jour. C'est un coût en temps et un investissement, c'est certain. La finalité est de pouvoir permettre à Bretagne Vivante de s'améliorer dans tous ses domaines d'actions.